



MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRE, TECHNIQUE ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE

REPUBLIQUE DU BENIN

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Route de l'aéroport

☎ : 10BP 250 Cotonou

☎ : (229) 21 32 38 43 ; Fax : 21 32 41 88

Web : www.enseignementsecondaire.gouv.bj

N° 027/MESTFP/DC/SGM/DPAF/DESTFP/SA

Cotonou, le 22 juillet 2022

COMMUNIQUE RADIODIFFUSE

Objet : Ouverture des registres d'inscription à titre payant dans les LTP et à l'EFMS de Parakou et de son annexe de Djougou au titre de la rentrée scolaire 2022-2023.

Le Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle informe le public que le registre des inscriptions à titre payant dans les Lycées Techniques et Professionnels et à l'Ecole de Formation Médico-Sociale de Parakou et de son annexe de Djougou est ouvert du **mardi 02 au mercredi 31 août 2022**.

Les formations sont offertes dans les métiers/spécialités :

- des Sciences et Techniques Administratives et de Gestion ;
- des Sciences et Techniques Industrielles ;
- des Sciences et Techniques de l'Hôtellerie, de la Restauration, du Tourisme et de l'Enseignement Familial et Social ;
- des Sciences et Techniques Médico-Sociales.

Ces formations conduisent à l'obtention du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP), du Baccalauréat technologique et du Diplôme de Technicien aux Métiers (DTM).

CONDITIONS A REMPLIR ET CLASSES OUVERTES

- ✓ Pour la formation au CAP : justifier du niveau de la classe de 3^{ème} de l'Enseignement Secondaire Général et être âgé de 14 ans au moins et de 22 ans au plus au 31 décembre 2022. Les classes ouvertes à cet effet sont les suivantes :
 - première année des spécialités Employé de Bureau et Aide Comptable des Sciences et Techniques Administratives et de Gestion ;

-
- première année des spécialités Froid et Climatisation, Electricité, Mécanique Automobile, Menuiserie, Opérateur Géomètre, Plomberie, Constructeur Bâtiment, Construction Métallique, Mécanique Générale des Sciences et Techniques Industrielles ;
 - première année des spécialités/métiers des Sciences et Techniques de l'Hôtellerie, de la Restauration et de l'Enseignement Familial et Social.

NB : Toutes personnes désireuses de faire une formation professionnelle et ne remplissant pas les conditions pour la formation au CAP peut postuler pour une formation au CQP dans le même métier. Dans ce cas, elle doit avoir au moins 15 ans et savoir lire et écrire en français.

✓ Pour la formation au Bac technologique : être titulaire du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) ou d'un diplôme reconnu équivalent et être âgé de 14 ans au moins et de 18 ans au plus au 31 décembre 2022. Les classes ouvertes à cet effet sont les suivantes :

- la classe de seconde des spécialités G1, G2 et G3 des Sciences et Techniques de l'Administration et de Gestion ;
- la classe de seconde des spécialités E, T, Eau et Assainissement, F1, F2, F3 et F4 des Sciences et Techniques Industrielles.

✓ Pour la formation au Diplôme de Technicien aux Métiers (DTM) : être titulaire du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) ou d'un diplôme reconnu équivalent ou du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) et être âgé de 14 ans au moins et de 25 ans au plus au 31 décembre 2022. Les classes ouvertes à cet effet sont les suivantes :

- la classe de seconde des métiers Froid et Climatisation, Installation et Maintenance Informatique, Dessinateur Projeteur Bâtiment, Opérateur Géomètre, Bâtiments et Travaux Publics, Fabrication Mécanique, Mécanique Automobile, Menuiserie, Constructeur d'Equipements Mécano-Soudés, Métiers de la Mode et du Vêtement des Sciences et Techniques Industrielles ;
- la classe de seconde du métier de Technicien d'Electronique Appliquée ;
- la classe de seconde du métier de Comptable - Mercaticien ;

- la classe de seconde des métiers de Programmeur des Systèmes et Développeur d'Applications WEB et Mobile et de Producteur Multimédia ;
- la classe de seconde des métiers de l'Hôtellerie, de la Restauration, du Tourisme et de l'Enseignement Familial et Social.
- ✓ Pour la formation au Diplôme de Technicien des Sciences et Techniques Médico-Sociales :
 - Avoir le BEPC ou un diplôme reconnu équivalent ;
 - Etre âgé de 18 ans au moins et de 25 ans au plus au 31 décembre 2022.

Les classes ouvertes à cet effet sont les suivantes :

- première année des Assistants Sociaux, niveau B
- première année des Techniciens Sanitaires

NB: les formations conduisant aux Diplômes de Technicien aux Métiers sont encouragées ;

DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature devront comporter les pièces suivantes :

- une fiche d'inscription précisant la spécialité et l'établissement choisis à télécharger gratuitement sur le site de la plateforme www.educmaster.com ;
- une pièce d'état civil tenant lieu d'acte de naissance ;
- une copie légalisée du Diplôme
- une attestation ou certificat de scolarité ;
- ~~- une copie de tous les bulletins de notes de la dernière classe fréquentée ;~~
- un droit d'étude de dossier de 1.000 F pour la formation au CAP ou au CQP et de 2.000 F pour la formation au DTM ou au BAC technologique et à l'EFMS à verser sur le lieu du dépôt des dossiers contre un reçu de droit de versement.

NB :

- Les candidats admis au BEPC, session de juin 2022, sont autorisés à déposer leur dossier de candidature avec une copie de la liste des admis sur laquelle figurent les noms et prénoms ainsi que la première et la dernière page portant la signature du DDESTFP ;
- Le certificat de scolarité et les bulletins de notes ne sont pas exigés pour les postulants à la formation au CQP.

DATE LIMITE ET LIEUX DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

La date limite du dépôt des dossiers de candidature est impérativement fixée au mercredi 31 août 2022 à 17 heures 30 minutes.

Le dépôt des dossiers de candidature peut se faire à la Direction de l'Enseignement Secondaire Technique et de la Formation Professionnelle sise à Sikècodji, derrière l'immeuble SONIMEX à Cotonou, dans les Directions Départementales des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (DDESTFP) ou dans les établissements publics d'enseignement technique et professionnel concernés.



Kouaré Yves CHABI

Ministre des Enseignements Secondaire,
Technique et de la Formation Professionnelle